



VILLE DE  
LA GARENNE-COLOMBES  
Service Etat Civil / Affaires Scolaires

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

**Les parents doivent se présenter en Mairie,  
Service État Civil / Affaires Scolaires, munis des pièces suivantes :**

### Justificatifs de l'autorité parentale :

- Pièce d'identité
- Livret de famille ou extrait de naissance
- **Copie + original** du jugement de divorce (le cas échéant) ou autre décision judiciaire concernant la garde de l'enfant

### Justificatifs des ressources (pour l'application du quotient familial) : (Original uniquement)

- Dernier avis d'imposition
- Trois derniers bulletins de salaire de chaque personne vivant au foyer
- Attestation de paiement de la CAF
- Maladie : dernière attestation des indemnités journalières
- Chômage : notification Pôle Emploi (précisant le montant des indemnités et leur durée) et dernier avis de paiement
- Pension de retraite : notification d'attribution portant le montant et dernier avis de paiement
- Pension alimentaire : jugement de divorce ou ordonnance de non-conciliation précisant le montant de la pension
- Professions libérales : le dernier avis d'imposition et justificatif de l'activité libérale (Kbis, ordonnance barrée, papier à en-tête de société...)

### Justificatif de domicile : (Original uniquement)

- Dernière quittance de loyer ou justificatif de remboursement de crédit

### Paiement :

Si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique : Fournir un RIB

Pour plus d'informations 01 72 42 40 70

[www.lagarennecolombes.fr](http://www.lagarennecolombes.fr)